

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 07/11/2024 - A2024/011776 - 2023 B 02341 - 979 741 550 - VENICEGYM CARNOULES

VENICEGYM CARNOULES
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 28 RUE DES PASSEREAUX
ROUTE NATIONALE 97
83660 CARNOULES

979 741 550 RCS TOULON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 01/10/2024

L'an 2024,
Le 01/10,
A 11h.

Les associés de la Société VENICEGYM CARNOULES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Est présent :

M. Fabien SEVILLA.

M. Loïc DUPUIS.

Total des actions des associés présents : la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par M. Fabien SEVILLA, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

M. Loïc, Daniel, DUPUIS,
Né le 06/04/1986 à TOULON,
Demeurant 197 Traverse Daniel Berthelot, 83100 TOULON,
De nationalité française,

Conformément aux dispositions des statuts, M. Loïc DUPUIS disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, M. Loïc DUPUIS aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que M. Loïc DUPUIS pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

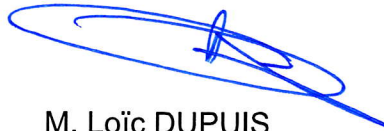
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Fabien SEVILLA



M. Loïc DUPUIS



« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »